

LITTERAE INCARDINATIONIS

Alexandre de BUCY,

Par la Grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique, Évêque d'AGEN,

Au Père Fahbien, Michel, Honoré MBARAGA,

Né à OVENG (Cameroun), le 23 septembre 1974.

Ordonné prêtre pour le service de la Société de l'Apostolat Catholique (S.A.C.),

Le 10 juillet 2010.

Considérant la supplique que vous Nous avez adressée selon laquelle vous exprimez le désir de servir Notre diocèse en qualité de prêtre diocésain.

Considérant le décret du Père Zenon HANAS, S.A.C., Recteur Général de la Société de l'Apostolat Catholique ; en date du 1^{er} octobre 2024, selon lequel Il vous accorde l'indult de sortie de ladite Société, les dispositions des canons 267 § 1^{er} et 270 du C.I.C. étant observées.

Considérant les nécessités pastorales de l'Église d'AGEN.

Vu les canons 265, 267 et 269 du C.I.C.

Toutes choses bien considérées en droit comme en fait.

NOUS VOUS INCARDINONS dans notre Diocèse et vous agréons pleinement et entièrement au presbyterium de l'Église d'AGEN, à **compter de ce jour**.

Données à AGEN, en l'Évêché, sous notre sceau, notre seing et le contreseing du chancelier ;
L'An de Notre-Seigneur 2024, le 2 octobre en la mémoire liturgique des Saints Anges Gardiens.

Par mandement,

Abbé Christophe FONTAË
Chancelier

† Alexandre de BUCY
Evêque